

VEHICULE IMPORTE D'UN ETAT DE L'UNION EUROPEENNE, ISLAND, LICHTENSTEIN, NORVEGE

La carte grise peut être établie au nom de plusieurs propriétaires :

*Un seul imprimé de demande d'immatriculation est à remplir, mais il devra **être signé par les copropriétaires** de véhicule.*

*Outre les pièces exigées habituellement pour une demande d'immatriculation, **un justificatif d'identité sera exigé pour chacun**, mais un seul devra indiquer sa date, son lieu de naissance et sa profession.*

La signature des copropriétaires sera exigée pour toute demande de duplicata ou de modification ainsi que lors de la vente.

NEUF :

* imprimé de demande de certificat d'immatriculation rempli, daté et signé à **l'encre noire**

* le certificat de conformité original délivré dans le pays d'achat

* une pièce d'identité en cours de validité (voir annexe)

* un justificatif de domicile (voir annexe)

* le certificat de cession ou la facture

* l'attestation d'identification à un type communautaire délivrée par la DRIRE ou le représentant du constructeur en France ou un procès verbal de réception à titre isolé délivré par la DRIRE si le véhicule n'est pas conforme à un type français ou communautaire

* déclaration d'acquisition d'un véhicule en provenance de l'UE délivré par les impôts

OCCASION :

* l'imprimé de demande de certificat d'immatriculation dûment rempli, daté et signé à **l'encre noire**

* une pièce d'identité en cours de validité (voir annexe)

* un justificatif de domicile de moins de 3 mois (voir annexe)

* le certificat de cession ou la facture

* la carte grise étrangère remise par le précédent propriétaire

* le contrôle technique de moins de 6 mois

* l'attestation d'identification à un type communautaire délivrée par la DRIRE ou le représentant du constructeur en France ou un procès verbal de réception à titre isolé délivré par la DRIRE si le véhicule n'est pas conforme à un type français ou communautaire

* déclaration d'acquisition d'un véhicule en provenance de l'UE délivré par les impôts